

Dans un message adressé à ses collaborateurs des services centraux et régionaux de la police, le délégué général à la Sûreté nationale, Martin Mbarga Nguele, a une fois de plus rappelé l'interdiction de retirer les pièces d'identité aux usagers lors des contrôles. Cette mesure, proscrivant le retrait même des pièces d'identité expirées, vise à mettre fin à la corruption et aux tracasseries policières sur la voie publique.

Suite à une série de plaintes des usagers pour tracasseries policières et des actes de dénonciation de la corruption sur la voie publique par la Commission nationale anticorruption, la nécessité de cette mesure est devenue primordiale. En effet, après le retrait de leur pièce d'identité par les forces de l'ordre, les usagers étaient contraints de débourser une certaine somme d'argent pour récupérer leur document.

En rappelant ses instructions de juin 2023, le délégué général à la Sûreté nationale montre ainsi l'importance de lutter contre la corruption et les abus de pouvoir au sein des forces de l'ordre. Cette mesure vise à rétablir la confiance des citoyens envers la police et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux en toutes circonstances.